Résolution sur le renouvellement du mandat de la Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique - CADHP/Rés.529 (LXXIII) 2022

déc 12, 2022

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 73ème Session ordinaire tenue du 21 octobre au 9 novembre 2022 à Banjul, en Gambie :

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en vertu de l’article 45 de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples ;

Rappelant en outre son mandat de plaidoyer pour la ratification et la mise en œuvre du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (le Protocole de Maputo)

Prenant note de la Résolution CADHP/Rés.38 (XXXVIII) 99, adoptée lors de sa 25ème Session ordinaire, tenue du 26 avril au 5 mai 1999 à Bujumbura, au Burundi, sur la création d’un Mécanisme spécial sur les droits de la femme en Afrique ;

Rappelant également sa décision prise lors de sa 30ème Session ordinaire, tenue du 17 au 27 octobre 2001 à Banjul, en Gambie, de nommer la Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique ;

Rappelant en outre les Résolutions CADHP/Rés.63(XXXIV) 03, CADHP/Rés.78(XXXVIII) 05, CADHP/Rés.112(XXXXII) 7, CADHP/Rés.154 (XLVI) 09, CADHP/Rés.205 (L) 11  et CADHP/Rés.245 (LIV) 2013 et CADHP/Rés.454 (LXVI) 2020 sur le renouvellement du mandat de la Rapporteure spéciale ;

Reconnaissant le travail remarquable accompli par les anciennes Rapporteures spéciales sur les droits de la femme en Afrique dans la promotion et la protection des droits de la femme en Afrique ;

Prenant note de la Résolution CADHP/Rés.505 (LXIX) 2021 sur la nomination de la Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique, qui a nommé la Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, en tant que Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique, lors de sa 69ème Session ordinaire ;

Consciente des nombreux défis auxquels les femmes continuent d’être confrontées sur le continent africain ;

Reconnaissant le travail considérable accompli par la Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie et toutes les anciennes rapporteures spéciales dans l’exécution de leur mandat ;

Notant les décisions prises lors de cette 73ème Session ordinaire concernant la répartition des responsabilités entre les Commissaires;

Décide de renouveler le mandat de la Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, en qualité de Rapporteure spéciale sur les droits de la femme en Afrique, pour une période de deux ans, à compter du 9 novembre 2022.

**Fait à Banjul, Gambie, le 9 novembre 2022**